

Bruxelles, le 4 mai 2016

8654/16

DIPL 17

| NOTE   |   |
|--------|---|
| du:    | Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  |
| au:    | Représentations permanentes   |
| Objet: | Remplacement du Chef de la Mission de la République Démocratique du Congo auprès de l'Union européenne  |
|        | <ul> <li>agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Dominique<br/>KILUFYA KAMFWA en remplacement de Son Excellence Monsieur<br/>l'Ambassadeur Henri Mova Sakany</li> </ul> |

Par lettre parvenue le 23 mars 2016, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République Démocratique du Congo auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Dominique KILUFYA KAMFWA comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Henri Mova Sakany.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Dominique KILUFYA KAMFWA comme Chef de la Mission de la République Démocratique du Congo auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Dominique KILUFYA KAMFWA en qualité de Chef de la Mission de la République Démocratique du Congo auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 2102/16 en date du 30 mars 2016, a été acquis à la date du 29 avril 2016. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil européen et au Président de la Commission.

\_\_\_\_\_

8654/16 DG A 2 A **FR**